



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2025-04**

Séance du 06 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 11
Absent(s) : 4
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le six mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

**Etaient présents** : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Bérénice GAND, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Fabien LEROY, Lucie GOULET, Maryvonne QUEMION, formant la majorité des membres présents.

**Absents excusés** : Cyrille GUILLEMARD (pouvoir Dominique CAPRON)  
Julien MERVILLE

**Absentes** : Sophie COMONT  
Caroline TOUTAIN

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Lucie GOULET

### Communauté urbaine le Havre Seine Métropole Fonds de concours à l'investissement

Date de convocation  
25/02/2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité d'obtenir une aide financière dans le cadre du fonds de concours à l'investissement de la communauté urbaine le Havre Seine Métropole.

Il s'agit des investissements réalisés depuis 2021 à 2024 pour l'acquisition de matériel et travaux pour l'école, les services techniques ainsi que pour la mairie. La commune peut prétendre à 50 % du montant HT.

S'ajoute également les programmes de création et d'aménagement du city stade, de la rénovation du gymnase ainsi que l'étude de sol pour l'école (déductions faites des aides financières accordées par l'État, le Département et la Région).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la communauté urbaine le Havre Seine Métropole pour l'obtention d'un fonds de concours afin de financer les travaux ci-dessus énumérés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,  
Rémi MALO

Commune d'Etainhus



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20250306-2025-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2025